

Le Pic, la Gioune et le Cubaynes

Sites Rivières Sauvages



Le label « Site Rivières Sauvages », créé en 2014 et décerné par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, s'adresse exclusivement aux cours d'eau considérés comme « sauvages » et donc d'excellente qualité. Issu d'un important travail collaboratif, il a pour but d'identifier les rivières les plus patrimoniales de France et de créer un réseau « Rivières Sauvages ». Décerné pour cinq ans, le label n'a pas de valeur réglementaire, mais constitue un véritable outil de conservation. Ainsi, les rivières labellisées doivent obligatoirement intégrer un programme d'actions partagé, ciblé en priorité sur la conservation de leur état et la valorisation de leur grande valeur patrimoniale. À ce jour, seules 33 rivières ont été labellisées en France et **la Creuse est l'un des rares départements à en accueillir trois : le Pic, la Gioune et le Cubaynes.**



Textes : Service Patrimoine - CD 23
Service Valorisation et Protection des Ressources Naturelles - CD 23
Service Communication - CD 23

Crédits photographiques : Service Patrimoine - CD 23
Service Valorisation et Protection des Ressources Naturelles - CD 23
Service Communication - CD 23

Samuel Jouon - Patrick Sabonnadière

Graphisme : L'Ilozimages - Anne-Marie Gaudillet
Impression : Espace Copie Plan

Rivières
Sauvages

la CREUSE
le Département